

Délibération n°2022-03-16

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.71

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Modification des statuts du SYMA A89**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelon			

- **Élus excusés :**

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-03-16

Le président explique qu'afin de simplifier le suivi administratif du Syndicat Mixte du SYMA A89, le comité syndical, réuni le 13 avril 2022, a proposé d'uniformiser l'adresse du siège social avec l'adresse du secrétariat assuré par un personnel de la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières.

Il y a donc lieu de modifier l'article 4 – siège du syndicat

Le siège statutaire du Syndicat est fixé à Haute-Corrèze Communauté - 23, Parc d'activités du Bois Saint Michel – 19200 USSEL

Comme suit

Le siège statutaire du Syndicat est fixé à la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons- Monédières, avenue de l'Épinette – 19550 LAPLEAU

Le présent rapport a pour objet d'approuver la modification de l'adresse du siège social du Comité Syndical du SYMA A89, ainsi que les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification de l'article 4 des statuts et de l'adresse du siège social du comité syndical du SYMA A 89.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,
Pierre Chevalier

